



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élargissement

Question écrite n° 107306

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le peu d'écho rencontré en France quant à l'entrée dans l'Union européenne au 1er janvier 2007 de deux nouveaux États membres, la Roumanie et la Bulgarie. Une campagne d'information sur ces deux nouveaux partenaires européens ainsi que sur les dix derniers États entrés dans l'Union européenne (le 1er mai 2004) pourrait être bénéfique et permettre aux Français de se sentir plus proches de ce nouvel espace qu'est l'Europe. En conséquence, il souhaiterait connaître son sentiment en la matière et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

L'amélioration de l'information et de la sensibilisation des citoyens sur l'Europe, qui est une des principales conditions de l'appropriation par ceux-ci du projet européen, fait partie intégrante de la politique européenne du Gouvernement et a fait à ce titre l'objet d'une action déterminée depuis juin 2005. Neuf mesures prioritaires ont été définies en septembre 2005 parmi lesquelles figurent le lancement d'un portail francophone de référence sur l'Europe (www.touteurope.fr), la mise en place de sessions de formation des parlementaires, l'amélioration de la formation des fonctionnaires sur ces questions, l'inclusion des questions européennes dans le socle commun des connaissances. La ministre déléguée aux affaires européennes veille personnellement à l'application de ces mesures et saisit toutes les occasions qui lui sont offertes - déplacements dans les États membres et candidats, déplacements en région, rencontres avec les représentants sociaux, relation avec les médias - pour faire connaître la position française sur les grands enjeux européens. Une attention toute particulière est accordée dans ce cadre au processus d'élargissement et aux pays concernés par celui-ci. Notre politique d'information et de sensibilisation sur ce sujet, qui doit s'inscrire dans la durée, mobilise déjà un éventail d'outils varié auquel participent activement les parlementaires (rapports des délégations pour l'Union européenne des deux assemblées, activités des groupes d'amitié, etc.). Le Gouvernement renforcera naturellement dans les prochains mois son effort d'information sur la Roumanie et la Bulgarie, qui rejoindront l'UE au 1er janvier 2007. Par ailleurs, sur le plan culturel, la France a souhaité donner en 2006 un coup de projecteur sur les deux pays membres de la francophonie dans le cadre de la saison artistique « Francophonies », en leur accordant une place privilégiée. D'autres événements culturels roumains et bulgares ont également fait l'objet de notre part d'une promotion particulière mettant en valeur l'apport culturel de ces pays à l'Europe, notamment à travers l'exposition sur « L'or des Thraces » ouverte actuellement à Paris ou grâce encore à la tenue à Bucarest du XIe sommet de la francophonie à la fin du mois de septembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107306

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10728

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13233